

## Avis de Soutenance

Madame Najète KHANOURI

Droit - EDSJP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La régulation du risque inondation*

dirigés par Madame Nathalie LAVAL MADER

Soutenance prévue le **vendredi 04 mai 2018** à 14H30

Lieu : Université Toulouse 1 Capitole 2 Rue du Doyen-Gabriel-Marty 31042 Toulouse Cedex 9  
salle des thèses

### Composition du jury proposé

Mme Nathalie LAVAL MADER	Université Toulouse 1 Capitole	Directeur de thèse
M. Jean-Marc FEVRIER	Université de Perpignan Via Domitia	Rapporteur
M. Jean GOURDOU	Université de Pau et des Pays de l'Adour	Rapporteur
Mme Carole HERMON	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur

**Mots-clés :** régulation, risque, inondation,

### Résumé :

Une inondation est un aléa hydro climatique naturel qui ne devient un risque que lorsqu'elle représente une menace pour les enjeux humains et matériels. Ce phénomène naturel mobilise autant qu'il divise. Datant de l'Antiquité, il s'agit pourtant d'un sujet brûlant d'actualité. Si les pertes humaines sont moins nombreuses, le coût des catastrophes s'alourdit en raison de l'anthropisation des zones littorales. Faute de pouvoir dompter la nature, il s'agit de la réguler, en conciliant des intérêts antagonistes. L'objectif fixé par la directive inondation du 23 octobre 2007, est d'en réduire les conséquences dommageables, sur le plan humain, économique et environnemental. Le risque est un paradigme qui a évolué d'une vision aléa centrée, top down, à une analyse bottom up des vulnérabilités. Quelle est la place du droit dans l'appréhension du risque inondation ? Ce sujet se situe au carrefour de plusieurs branches du droit et de sciences non juridiques. Il s'exprime sous trois dimensions : la connaissance issue des sciences dures ; les représentations cognitives sociétales et les décisions juridico-politiques et économiques. Cette imbrication révèle que le droit positif doit faire preuve d'humilité et de lucidité en admettant qu'il n'est pas omnipotent et qu'il ne peut réguler seul, les problématiques du risque inondation. Les changements climatiques augurent une aggravation de l'intensité et de l'occurrence des phénomènes catastrophiques. Comment les politiques publiques et la recherche académique se préparent-elles à répondre à des phénomènes inédits ? Comment parvenir au courage politique d'une refonte de la solidarité assurantielle, afin de faire face à l'accroissement du quantum des indemnisations ? Quid de la transition énergétique qui constitue une réponse holistique et intégrée, à la gestion du risque inondation ? Comment assurer le recul stratégique des habitations et des activités menacées ou rognées par les submersions permanentes et l'érosion côtière ? Le droit interne est pléthorique et souffre d'un manque de lisibilité des politiques publiques, malgré des réformes de la gouvernance. Inversement, le droit international déplore un no man's land juridique sur l'absence de statut de migrant environnemental ? Quelles seront les conséquences juridiques et géostratégiques de l'inhumation marine d'Etats insulaires ou de l'atrophie des frontières territoriales ? Le droit souple apporte des éléments de réponse, qui permettraient de sortir de l'impasse souverainiste ou des accords incantatoires. Enfin, quel est le rôle de la jurisprudence dans cette régulation ? L'office des juges est pluraliste. Chacun, dans sa plénitude de juridiction, assure une fonction préventive, réparatrice ou punitive, du risque inondation.